

PARC
DE LA
COCCINELLE
ANIMALIER & ATTRACTIONS



GUIDE D'ACCESSIBILITÉ

Accessibilités des attractions



Attractions	Taille d'accès		Nombre d'accompagnant autorisé *	Accès PMR	Transfert fauteuil	Prothèse à retirer		Nécessaire au maintien dans l'attraction	Force de l'attraction			Remarques
	Minimum	accompagné si inférieur à				inférieur	supérieur		↑	↔	↻	
Le Train de la mine	0,95	< 1,20	3	Par la sortie	●		●	⚠	●	●		Assise basse
Le Splash River	0,95	< 1,20	4	Par la sortie	●			⚠	●	●		Embarquement difficile
Les Chevaux Galopants	< 1,20		1	Par l'entrée	●			⚠				Cheval à enjamber
La Cocci Tour	0,90	< 1,20	1	Par la sortie	●	●	●	⚠	●		●	Assise haute
Les Grenouilles	0,80	< 0,90	3 1 adulte maximum	Par la sortie	●				●		●	Embarquement étroit
Les Montgolfières	0,80	< 1,20	3 2 adultes maximum	Par la sortie	●				●		●	Embarquement étroit
Les Coccinelles volantes	0,80	< 1,20	1	Par l'entrée	●			⚠	●		●	Embarquement difficile
L'Exploreur	0,95	< 1,25	3	Par la sortie	●			⚠	●			
Le Petit Train	< 0,90		1	Par la sortie	●							Wagon étroit

Les aires de jeux

En libre accès et soumises à des restrictions en terme d'âge. Elles restent à la **surveillance et à la responsabilité des parents ou accompagnateurs.**

Il est nécessaire pour chacune d'entre elle de sortir de son fauteuil.

L'aire des pitchouns - de 1 à 4 ans

Le village des aventuriers - à partir de 5 ans

Les carrousels - moins de 90 cm accompagnés

Le grand toboggan - à partir de 7 ans

Le renard - à partir de 6 ans

La bulle - à partir de 6 ans

Le toboggan gonflable - à partir de 6 ans

La coccinelle - à partir de 6 ans

Les trampolines - à partir de 6 ans

La tyrolienne - à partir de 6 ans

* Un accompagnateur obligatoire sur chaque attraction et à chaque passage



3 points d'appui nécessaires pour accéder à l'attraction, au moins 2 membres supérieurs et 1 membre inférieur ou 1 membre supérieur et 2 membres inférieurs

Est autorisée à embarquer sur les attractions toute personne en capacité physique et mentale de prendre place convenablement dans le siège et de se maintenir pendant le cycle en tenant compte des sollicitations dynamiques de l'attraction.

Il est important que chaque personne observe l'attraction en mouvement et son système d'embarquement avant d'y prendre part.

Chacun est le mieux à même de connaître son état physique, mental et ses capacités.

Les accompagnateurs

Les accompagnateurs bénéficient de l'accès prioritaire uniquement en présence de la personne en situation de handicap et doivent être en mesure de l'aider physiquement si nécessaire, notamment pour monter ou descendre des attractions.

Le nombre d'accompagnateurs autorisés varie selon la capacité d'accueil de chaque attraction. (voir tableau)

Nos collaborateurs ne sont ni habilités ni formés à assister physiquement les visiteurs.

Les personnes en fauteuil roulant doivent obligatoirement quitter leur fauteuil pour embarquer et bénéficier d'une assistance adaptée.

Chaque attraction limite également le nombre de visiteurs en situation de handicap accueillis simultanément, avec un véhicule réservé par tour.

Le cumul des passages peut être restreint selon l'affluence.

Le bracelet « Accès facilité », remis à l'accueil, est personnel, non cessible et valable uniquement le jour de sa remise.

Il doit être présenté aux opérateurs des attractions. Il ne permet pas le choix des places à bord d'une attraction. En cas de non-respect des conditions d'accessibilité, il pourra être retiré sans remboursement ni geste commercial.

Les conditions et restrictions d'accès aux attractions sont définies conformément aux prescriptions de sécurité des constructeurs et des autorités de contrôle externes. Elles sont strictement appliquées et ne peuvent être contestées.



contact@la-coccinelle.fr

05.56.66.30.41

la-coccinelle.fr

